Date d'édition: Décembre 2018

Date de validation 4 janvier 2019

Nombre de pages : 10

Code: CAR -01

CHARTE ACHAT RESPONSABLE



CHARTE ACHAT RESPONSABLE



SOMMAIRE

ACTIFS PRECIEUX EN BREF	.
I- OBJECTIFS ET CONTEXTE DE LA CHARTE ACHATS	2
2- RELATION AVEC LES FOURNISSEURS	. 3
2.1- DROIT DE L'HOMME ET CONDITIONS DE TRAVAIL	. 3
2.2- ENVIRONNEMENT ET PRODUITS	4
2.3- BONNES PRATIQUES DES AFFAIRES	. 4

ACTIFS PRECIEUX EN BREF

ACTIFS PRECIEUX est une startup dynamique et innovante, qui produit des extraits végétaux de haute qualité à partir de matières premières naturelles typiquement méditerranéennes et destinés à des applications sur le marché de niche; parfum naturel, cosmétique biologique, phytopharmaceutique et nutraceutique.

Depuis sa création, ACTIFS PRECIEUX entreprend, recherche, étudie et innove pour le bien-être et la santé des Hommes. Pour en savoir plus, vous pouvez visiter le site www.actifsprecieux.com.



I. OBJECTIFS ET CONTEXTE DE LA CHARTE ACHATS

La Fonction Achats a pour mission de contribuer pleinement à l'ambition, à la stratégie et à la performance d'Actifs Précieux.

Concevant, développant et commercialisant des produits cosmétiques, pharmaceutiques et nutraceutiques, ACTIFS PRECIEUX s'impose un niveau d'exigence très élevé en termes d'éthique, de qualité et de conformité réglementaire.

ACTIFS PRECIEUX est fière de son enracinement régional, entretient des relations d'affaires durables avec un tissu d'entreprises de toutes tailles et en même temps développe sa collaboration avec des entreprises apportant une couverture internationale.

ACTIFS PRECIEUX s'engage sur de multiples terrains afin de permettre à ses collaborateurs comme à ses partenaires de partager ensemble une même vision et une volonté d'agir pour une société plus responsable.

La présente charte formalise la volonté d'ACTIFS PRECIEUX de renforcer la prise en compte des enjeux de développement durable et d'éthique liés aux achats en s'inspirant des principes et recommandations de la responsabilité sociétale de l'entreprise.

Par cette charte, ACTIFS PRECIEUX, engagée dans une logique d'amélioration continue, se donne pour objectif les meilleures pratiques en termes d'achats responsables.

Dans ce contexte, les chapitres ci-après s'attachent à décrire dans leurs grandes lignes les exigences et attentes d'ACTIFS PRECIEUX en matière d'Achats Responsables.

Le respect de ces exigences constituera pour ACTIFS PRECIEUX un critère déterminant dans le choix et l'établissement de ses relations d'affaires.

Depuis octobre 2018, ACTIFS PRECIEUX adhère au Pacte Mondial, et publiera annuellement des engagements alignés sur les 10 principes de cette organisation :

Droits de l'homme

- Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme dans leur sphère d'influence
- 2. Veiller à ce que la société ne se rend pas complices de violations des droits de l'homme

Droit du travail

- 3. Respecter la liberté d'association et reconnaître le droit de négociation collective
- 4. Elimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire
- 5. Abolition effective du travail des enfants
- 6. Élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession

Environnement

- 7. Appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement.
- 8. Entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement
- Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement

Lutte contre la corruption

10. Agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin

2. RELATION AVEC LES FOURNISSEURS

Les exigences Achats Responsables d'ACTIFS PRECIEUX sont prioritairement ciblées sur trois domaines :

2. I-Droits de l'Homme et Conditions de travail

-Les droits de l'Homme et les Conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT): ACTIFS PRECIEUX s'est doté d'une charte d'Ethique et exige de ses Fournisseurs le respect des droits de l'Homme tels que reconnus par « la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme », « des conventions fondamentales de l'OIT » et de toute autre réglementation internationale, nationale et locale applicable.

En particulier, ACTIFS PRECIEUX exclura toutes relations contractuelles avec les fournisseurs dont il serait avéré qu'ils ne respectent pas la réglementation en matière de travail forcé, de travail des enfants ou d'âge minimum du travail, de discrimination, de violence ou qui se rendent complices de violations dans ces domaines.

-La santé et la sécurité: ACTIFS PRECIEUX a adopté une Politique Santé et une Charte Sécurité. ACTIFS PRECIEUX attend de ses Fournisseurs qu'ils respectent des standards équivalents aux siens, et en particulier qu'ils fournissent à leurs employés un environnement de travail respectant les normes applicables en matière de santé et de sécurité et assurent la maîtrise des impacts sanitaires de leurs activités sur les populations locales.

Conformité sociale

ACTIFS PRECIEUX demande à ses Fournisseurs de respecter, partout où ils opèrent, l'ensemble des dispositions légales locales applicables en matière de droit du travail, et notamment celles concernant la durée légale du travail, la rénumération, la non discrimination, le travail décent et le droit à la négociation collectifs.

2.2- Environnement et produits

ACTIFS PRECIEUX, au titre de sa Politique Développement Durable et de sa Charte Environnement, attend de ses Fournisseurs qu'ils maîtrisent les impacts de leurs activités et que leurs pratiques soient conformes aux réglementations environnementales qui leur sont applicables. Il leur est recommandé de s'inspirer des meilleures pratiques internationales dans ces domaines, en particulier par la mise en place d'un système de management environnemental.

- -Ressources naturelles et biodiversité: ACTIFS PRECIEUX demande à ses Fournisseurs d'appliquer les bonnes pratiques de cueillette à fin de préserver sa biodiversité.
- -Réglementation Produits: ACTIFS PRECIEUX demande à ses Fournisseurs de respecter les réglementations en vigueur concernant les produits et l'accès aux marchés et attache la plus grande importance à la connaissance et à la maîtrise des impacts toxicologiques des produits qu'elle emploie.
- -Traçabilité des produits: ACTIFS PRECIEUX demande à ses Fournisseurs de s'assurer que la matière première livrés à ACTIFS PRECIEUX soit certifiée Bio et de leur bonne traçabilité. ACTIFS PRECIEUX tient à ne pas acheter de matière première provenant de zones de conflits ou de pays faisant l'objet de sanctions internationales.

2.3- Bonnes pratiques des affaires

Au titre de sa Charte d'Ethique, ACTIFS PRECIEUX a pris des engagements visant à protéger l'intégrité de ses activités. Ces principes sont les suivants :

-Corruption et conflits d'intérêt:

ACTIFS PRECIEUX condamne toute forme de corruption et proscrit les situations de conflit d'intérêt impliquant ses collaborateurs ainsi que ses Fournisseurs. Le maintien des relations de la société avec ses Fournisseurs sera conditionné au fait que ceux-ci se refuseront à tout acte de corruption ou blanchiment d'argent, à toute situation de conflit d'intérêts ou à toute autre violation des dispositions légales applicables dans les pays où ils opèrent.

En matière de cadeaux et d'invitations, la règle de la transparence s'impose en toute circonstance: les cadeaux reçus ou offerts dans le cadre de relations d'affaires sont signalés à la hiérarchie, et soumis à autorisation selon les conditions de la Politique d' ACTIFS PRECIEUX

-Respect des règles de concurrence :

ACTIFS PRECIEUX est tenu de respecter la réglementation relative à la concurrence et a la même exigence envers ses Fournisseurs.

ACTIFS PRECIEUX établit notamment des procédures visant à assurer le respect de l'égalité de traitement entre les Fournisseurs et s'assure que les décisions d'achat reposent sur une évaluation objective et comparative de l'intégrité et de la fiabilité des Fournisseurs. Les critères de prix, de qualité, de disponibilité, de conformité sociétale les délais de livraison et l'adéquation des prestations proposées aux besoins de la société sont les fondements de toutes ses décisions d'achat.

Par ailleurs, ACTIFS PRECIEUX se conforme strictement aux réglementations qui prohibent toute entente, pratique concertée ou abus de position dominante sur le marché concerné, vis-à-vis de ses Fournisseurs.

-Respect de la confidentialité et de la propriété intellectuelle :

ACTIFS PRECIEUX fait du respect de la confidentialité et de la propriété intellectuelle une de ses principales priorités. Les informations que les Fournisseurs communiqueront à ACTIFS PRECIEUX seront traitées avec le respect dû et utilisées seulement à des fins autorisées. ACTIFS PRECIEUX attend de ses Fournisseurs qu'ils prennent les mêmes engagements.

-Transparence et publication d'informations extra-financières :

ACTIFS PRECIEUX a des obligations et a pris des engagements en matière de transparence et de publication d'informations extrafinancières.

ACTIFS PRECIEUX attend de ses Fournisseurs qu'ils s'inscrivent dans cette même pratique dans leurs relations contractuelles avec ACTIFS PRECIEUX et vis-à-vis de leurs propres parties prenantes.

-Une démarche commune d'amélioration continue

ACTIFS PRECIEUX souhaite associer ses fournisseurs à une démarche de progrès commune en direction du développement durable. Cela consiste à échanger ses bonnes pratiques afin de bénéficier des progrès accomplis par chacun des prestataires. Ainsi, le fournisseur est invité à diffuser cette charte auprès de ses propres sous-traitants.

ACTIFS PRECIEUX demande à ses fournisseurs de dresser un bilan annuel des actions de progrès qu'ils auront entreprises, lors de réunion de suivi. Le fournisseur indiquera notamment comment il respecte les engagements qu'il aura pris.

Dans la mise en oeuvre de la gestion de la relation avec ses Fournisseurs, les responsables de la fonction Achats d'ACTIFS PRECIEUX pourront vérifier, au travers notamment d'évaluations et/ou d'audits, que les principes et règles ci-dessus sont pris en considération. ACTIFS PRECIEUX pourra prendre, si nécessaire, toutes les mesures appropriées à la suite de ces vérifications.

ACTIFS PRECIEUX, convaincu du bien-fondé de ces dispositions pour améliorer sa performance globale et celle de ses Fournisseurs, a conscience des efforts qui devront être déployés par certains d'entre eux pour se conformer aux dispositions de cette Charte. Dans ce cadre, ACTIFS PRECIEUX est prêt à accompagner, dans la mesure de ses moyens

« Nous comptons sur l'engagement de tous pour développer nos savoir-faire et réussir ensemble le développement de notre entreprise dans un monde où nous serons tous davantage responsables.

Enfin, ACTIFS PRECIEUX attend également de ses Fournisseurs qu'ils fassent leurs meilleurs efforts pour répercuter des dispositions équivalentes à leur propre chaîne de valeur.

Fait à Zaghouan, le 29 mars 2019 Mme Hajer Saoudi-Derouiche PDG d'Actifs Précieux

